



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION  
AVEC L'ASSOCIATION "LES ECHECS DE  
VINCENNES" POUR L'ORGANISATION DES  
"CLASSES ECHECS" 2023**

**DÉCISION N° DM-22-368  
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4<sup>ème</sup> maire-adjoint ;

**CONSIDERANT** la proposition de l'association « Les échecs de Vincennes », d'organiser des « classes échecs » (groupes d'ateliers pédagogiques), dans le cadre des classes in situ, pour 10 classes ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'association « Les échecs de Vincennes », sise à l'Espace Daniel-Sorano, 16 rue Charles-Pathé à Vincennes, et représentée par son président, Philippe Vaillant, pour l'organisation durant l'année 2023 de « classes échecs », sur la base du tarif suivant de 3 200 € (TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS) pour 5 séances de 2 heures pour 10 classes.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

**Signé**

**Odile SÉGURET**